



CLUB PHILATELIQUE DE WAVRE

BULLETIN PERIODIQUE

3ème année - N° 43

13/1/72

Editeur responsable : J. HOEYENBRUGGE, 290, chée de Louvain, 1300 Wavre.

ILE MAURICE

1 penny - 2 pence " Post Office " ! La date d'émission de ces 2 timbres est le 21 septembre 1847. En effet, cette colonie anglaise fut la première à suivre l'Angleterre pour l'émission de ces vignettes.

C'est un horloger, J. Barnard qui fut le graveur de ces merveilles. Il prit modèle sur les timbres anglais. On raconte que c'est oralement qu'il avait reçu les instructions se rapportant au texte à graver. C'est pourquoi d'ailleurs, ces deux timbres comportent une erreur ; en effet, il fallait " Post Paid " et non pas " Post Office ". On connaît à l'heure actuelle : 26 " Post Office " soit: 12 one penny et 6 two pence oblitérés, soit 18 timbres oblitérés; et 8 timbres non oblitérés, soit 2 one penny et 6 two pence.

On connaît une lettre, une seule, sur laquelle on trouve ensemble, le 1 penny et le 2 pence. En 1934, elle fut vendue aux enchères à Monsieur Burrus pour la somme de 85.000 FS. Mais à l'heure actuelle, la collection de Monsieur Burrus a également été vendue aux enchères. Où se trouvent actuellement toutes les raretés que possédait ce très, très grand collectionneur ?

M... et Cher Membre,

Nous vous invitons bien cordialement à assister à la prochaine réunion du Club qui se tiendra au Café de la Paix le jeudi 20 janvier prochain et au cours de laquelle auront lieu les réalisations dont vous trouverez la liste ci-après. Les lots sont numérotés de I à 63 et ensuite de IOI à I44; les numéros 64 à IOO n'existent pas : raison technique ...

Espérant vous revoir bientôt, nous vous présentons, M.... et Cher Membre, nos meilleures salutations .

Le Comité.

Lots Nos	Pays	Timbres Nos	Etat	Cote	Départ	Adjugés à	Observations
I	Belgique	I38I à I403 + BF 42	xxx	269	I35		
2		I404/44	xxx	535	270		année 67
3		I443/8I	xxx	529	270		" 68
4		I482/83 I486 à I522 + BF45/46	xxx	695	350		
5	Belgique	9/I2	0	3080	II50		
6		I6	0	380	I70		dent. I4 I/2
7		38/4I	0	653	295		
8		40	0	350	I50		
→ 9		4I	0	260	II0		
IO		68/70	xxx	II5	50		
II		I34	xxx	500	225		
I2		I84/86	xxx	65	27		
I3		I89	xxx	80	36		paire
I4		220	xxx	I00	45		paire
→ I5		234/36	xxx	70	30		paire
I6		237/39	xxx	200	90		
I7		240/44	xxx	I80	8I		
I8		249/53	xxx	I90	86		
I9		258/66	xxx	I800	850		
20		292 C à 292 G	xxx	280	I26		
2I		299/00	xxx	I60	72		Blocs de 4
22		305/07	xxx	400	I80		
→ 23		335/40	xxx	I30	58		
24		377/83	0	3000	I200		
25		384	xxx	32	I2		Bloc de 4
26		438/45	xxx	300	I35		
27		447/54	xxx	250	II2		

Lots N°s	Pays	Timbres Nos	Etat	Cote	Départ	Adjugés à	Observations
28	Belgique	471/77	0	375	I50		
29		547/55	xxx	I55	67		
30		BF 10A	xxx	I55	68		
31		573/82	xxx	I00	45		
32		593/01	xxx	85	38		
33		60I	xxx	200	90		Bloc de 4
34		615/22	xxx	90	40		
35		670/73	xxx	40	I8		Blocs de 4
36		690/96	xxx	80	36		
37		701/09	xxx	110	50		
38		728/36	xxx	200	90		
39		756/60	xxx	440	200		
40		773/80	xxx	1100	490		voir n° 773
41	Congo Belge	209/I3	xxx	650	260		
42	Ruanda-Ur.	I50/53	xxx	250	I00		
43	France	119/23	0	56	225		
44		I47	xxx	40	I80		
45		I56	xx	I35	540		
46		354/55		200	650		sur cartes Musée du Louvre Feuill. souv.
47	Luxembourg	300/05	0	32,5	I50		
48		384/87	xxx	5	20		
49		398/01	xx	22,5	98		
50		425/28	xx	40	I80		
51		445/48	xx	350	I575		
52		455/60	xx	90	405		
53		461/64	xx	40	I80		
54		465/70	xx	30	I35		
55		476/81	xx	35	I60		
56		484/89	xx	35	I60		
57		490/93	xx	I8	81		
58		506/09	xx	27,5	I25		
59		511/I3	xx	57,5	260		
60		514/I6	xx	47,5	215		
61		531/33	xx	45	205		
62		BF 6	xxx	I6	80		
63		BF 7	xxx	I60	800		

FIN DE LA PREMIERE PARTIE

Lots	Pays	Timbres	Etat	Cote	Départ	Adjugés	Observations
Nos		Nos				à	
I01	Belgique	I79/81	xxx	380	I90		
I02		I82 a	xxx	30	I5		
I03		I82& I88	xxx	35	I8		se tenant
I04		254/57	xx	I35	67		
I05		293/98	xx	800	400		
I06		299/00	xx	40	20		
I07		317/24	xx	I500	750		
I08		427	xxx	I0	5		
I09		8I3	xx	45	22		
I10		924/26	xxx	I35	67		
I11		964/66	xxx	I20	60		
I12		971/72	xxx	30	I5		
I13		I066/75	xxx	2800	I400		
I14		I076/81	xxx	375	I85		
I15		I082/88	xxx	260	I30		
I16		I090/92	xxx	I20	60		
I17		I093	xxx	I5	7		
I18		I096/01	xxx	275	I35		
I19		I114/20	xxx	240	I20		
I20		I125/27	xxx	85	42		
I21		I133/38	xxx	240	I20		
I22		I147/49	xxx	I40	70		
I23		I153/58	xxx	230	I15		
I24		I163/68	xxx	240	I20		
I25		I176/81	xxx	240	I20		
I26		I182/87	xxx	I85	92		
I27		I188/90	xxx	85	42		
I28		I198/03	xxx	I60	80		
I29		I205/11	xxx	I50	75		
I30		I216/21	xxx	I50	75		
I31		I225/30	xxx	I40	70		
I32		I233/38	xxx	I45	72		
I33		I243/45	xxx	60	30		
I34		I290/92	xxx	I7	8		
I35		I293/95	xxx	35	I7		
I36		I296/97	xxx	36	I8		
I37		Tête-bê- che 22v.	xxx	I400	700		CGR. BMT
I38		BF 27	xx	I450	725		
I39		BF 28	xx	I600	800		
I40		BF 29	xxx	450	225		
I41		BF 30	xxx	I600	800		
I42		BF 31	xxx	I700	850		
I43		BF 32	xxx	450	225		
I44		BF 33	xxx	60	30		

MARQUES D'ENTREE EN FRANCE : 1800-1838

Avant 1800, les lettres arrivant en France portaient les marques : D'ALLEMAGNE, D'ITALIE Mais le 22 Vendémiaire an VIII (14 octobre 1799) un texte officiel paraît.

" Bureau de Cologne.

Envoi de 7 timbres pour les correspondances étrangères.

Sur l'observation que le bureau de Cologne reçoit des dépêches directes de sept bureaux étrangers différents et dont les lettres chargées de déboursés plus ou moins forts, selon qu'elles viennent d'autres lieux plus ou moins éloignés de ces bureaux correspondants, ne peuvent se reconnaître qu'à des chiffres ou des marques dont le premier bureau de la frontière française a seul le secret inconnu et impossible à connaître pour les autres bureaux de l'intérieur de la République; d'où il résulte qu'une foule de lettres dont le remboursement étranger est considérable et qui ne pouvant être distribuées, restent en rebut à pure perte, attendu qu'on ne sait à quel bureau étranger en faire le renvoi.

L'Administration voulant remédier à ces inconvénients, arrête de faire graver autant de timbres différents que le bureau de Cologne a de diverses correspondances directes avec les bureaux étrangers. Il sera en conséquence fait sept timbres portant : Essen par Cologne, Dentz par Cologne, Dusseldorf par Cologne, Francfort par Cologne, Wesel par Cologne, Duisbourg par Cologne, Neuwid par Cologne. La même mesure aura lieu pour tous les autres bureaux frontières

Ces marques se trouvent en noir ou en rouge; deux ou trois (très rares) en vert ou en bleu. Elles se composent de 2 ou 3 lignes, encadrées ou non. Il existe une marque ronde, une marque en demi-cercle et deux marques ovales. En tout il y a 263 marques différentes. Chaque marque comprend le pays d'origine de la lettre et ensuite le nom de la ville frontière (française) Ex.: Italie par Grenoble. On peut trouver également, comme ville frontière, une localité ne faisant plus partie de la France actuellement, mais qui se trouvait en pays conquis au moment de l'emploi de ces marques. Ex.: Zélande par Gand. (très rare !) Vous trouverez ci-dessous, la reproduction de quelques-unes de ces marques si intéressantes. Avant de terminer, signalons que le texte officiel, dont extrait ci-dessus, avait été découvert par Monsieur Arthur Maury, un très grand parmi nos devanciers.

J. HOEYENBRUGGE

ALLEMAGNE
PAR GIVET

PAYS-BAS
PAR
LILLE

PRUSSE
2 PAR 2
FORBACH

ZELANDE
PAR GAND

HOLLANDE
PAR
ANVERS